

DECRET N°2021- 0475 /PM-RM DU 26 JUIL. 2021

**PORTANT REPARTITION DES SERVICES PUBLICS ENTRE
LA PRIMATURE ET LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS**

LE PREMIER MINISTRE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;
- Vu l'Ordonnance n°09-009/P-RM du 04 mars 2009 portant création des Directions des Ressources humaines ;
- Vu le Décret n°92-007/P-RM du 18 juin 1992 relatif aux attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°07-166/P-RM du 28 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Cellules de Planification et de Statistique ;
- Vu le Décret n°2021-0474/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les services et organismes publics sont répartis entre la Primature et les départements ministériels ainsi qu'il suit :

I. PRIMATURE :

A. Service de la superstructure administrative :

- Secrétariat général du Gouvernement (SGG).

B. Services centraux :

- Contrôle général des Services publics (CGSP) ;
- Direction nationale des Archives du Mali (DNAM) ;
- Direction générale du Contentieux de l'Etat (DGCE) ;
- Direction Administrative et Financière (DAF).

La Direction nationale des Archives du Mali et la Direction générale du Contentieux de l'Etat sont placées sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement.

C. Services rattachés :

- Centre national pour la Coordination du Mécanisme d'alerte précoce et de Réponse aux Risques (CNAP) ;
- Centre d'Information gouvernementale du Mali (CIGMA).

D. Organismes personnalisés :

- Agence de Développement du Nord-Mali (ADNM) ;
- Agence de Gestion du Fonds d'Accès universel (AGEFAU) ;
- Ecole nationale d'Administration (ENA).

E. Autorités administratives indépendantes :

- Autorité de Régulation des Marchés publics et des Délégations de Service public (AMRDS) ;
- Autorité de Protection des Données à Caractère personnel (APDP) ;
- Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) ;
- Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI).

II. DEPARTEMENTS MINISTERIELS

1. MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS :

A. Etats-majors et Forces Armées :

- Etat-major général des Armées ;
- Etat-major de l'Armée de Terre ;
- Etat-major de l'Armée de l'Air ;
- Garde nationale du Mali ;
- Gendarmerie nationale du Mali.

B. Services centraux :

- Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées ;
- Direction du Génie militaire ;
- Direction du Commissariat des Armées ;
- Direction centrale des Services de Santé des Armées ;
- Direction des Transmissions et des Télécommunications des Armées ;
- Direction de la Justice militaire ;
- Direction de la Sécurité militaire ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques des Armées ;
- Direction du Service social des Armées ;
- Direction des Ecoles militaires ;
- Direction du Sport militaire ;
- Direction des Ressources humaines des Armées ;

- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection générale des Armées et Services.

C. Services rattachés :

- Centre d'Instruction Boubacar Sada SY de Koulikoro ;
- Prytanée militaire de Kati.

D. Organismes personnalisés :

- Ateliers militaires centraux de Markala ;
- Office national des anciens Combattants, Militaires Retraités et Victimes de Guerre du Mali ;
- Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin BEYE de Bamako ;
- Musée des Armées.

2. MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Administration de la Justice (DNAJ) ;
- Direction nationale de l'Administration pénitentiaire et de l'Education surveillée (DNAPES) ;
- Direction nationale des Affaires judiciaires et du Sceau (DNAJS) ;
- Direction des Finances et du Matériel (DFM) ;
- Inspection des Services judiciaires.

B. Services rattachés :

- Centre spécialisé de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Femmes de Bollé ;
- Centre spécialisé de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Mineurs de Bollé ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Justice.

C. Organismes personnalisés :

- Institut national de Formation judiciaire Maître Demba DIALLO ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts judiciaires ;
- Ordre des Notaires ;
- Ordre national des Huissiers-Commissaires de Justice.

D. Autorité administrative indépendante :

- Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

3. MINISTERE DE LA REFONDATION DE L'ETAT :

A. Services centraux :

- Commissariat au Développement institutionnel (CDI) ;
- Direction des Finances et du Matériel.

4. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION :

A. Services centraux :

- Direction générale de l'Administration du Territoire ;
- Direction générale des Collectivités territoriales ;
- Direction nationale des Frontières ;
- Direction nationale de l'état civil ;
- Direction nationale de la Fonction publique des Collectivités territoriales ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur de l'Administration générale ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Intérieur.

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Administration territoriale et des Collectivités locales ;
- Centre national de Traitement des Données de l'état civil.

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriales (ANICT) ;
- Agences de Développement régional (ADR) ;
- Centre de Formation des Collectivités territoriales (CFCT).

5. MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE :

A. Services centraux :

- Direction générale de la Police nationale ;
- Direction générale de la Protection civile ;
- Direction générale de la Police scientifique et technique ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources humaines du Ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection civile ;
- Office central des Stupéfiants ;
- Inspection des Services de Sécurité et de la Protection civile.

6. MINISTERE DE LA RECONCILIATION, DE LA PAIX ET DE LA COHESION NATIONALE :

A. Service central :

- Direction des Finances et du Matériel.

B. Service rattaché :

- Mission d'Appui à la Réconciliation nationale (MARN).

C. Autorité administrative indépendante :

- Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR).

7. MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Transports terrestres, maritimes et fluviaux ;
- Direction générale des Routes ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur des Infrastructures ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Equipement et des Transports.

B. Services rattachés :

- Cellule des Travaux routiers d'Urgence (CETRU) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Equipement, Transports et Communication ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Equipement et des Transports.

C. Organismes personnalisés :

- Aéroports du Mali (ADM) ;
- Autorité routière (AR) ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public pour l'Emploi (AGETIPE) ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien routier (AGEROUTE) ;
- Agence nationale de la Sécurité routière (ANASER) ;
- Agence nationale de l'Aviation civile (ANAC) ;
- Agence nationale de la Météorologie (Mali-Météo) ;
- Société d'Assistance aéroportuaire du Mali (ASAM-SA) ;
- Société de Patrimoine ferroviaire du Mali (SOPAFER-SA) ;
- Compagnie malienne de Navigation (COMANAV) ;
- Conseil malien des Transporteurs routiers (CMTR) ;
- Conseil malien des Chargeurs (CMC) ;
- Institut national de Formation professionnelle pour le Bâtiment, les Transports et les Travaux publics (INFP/BTP) ;
- Institut géographique du Mali (IGM) ;

- Centre national de Recherche et d'Expérimentation pour le Bâtiment et les Travaux publics (CNREX-BTP) ;
- Ordre des Ingénieurs Conseils du Mali (OICM).

8. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :

A. Services centraux :

- Direction des Affaires juridiques ;
- Direction des Organisations internationales ;
- Direction de la Coopération multilatérale ;
- Direction Afrique ;
- Direction Asie et Océanie ;
- Direction Europe ;
- Direction Amériques ;
- Direction du Protocole de la République ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Services diplomatiques et consulaires.

B. Services rattachés :

- Bureau du Chiffre ;
- Bureau de la Traduction et de l'Interprétariat ;
- Centre d'Etudes stratégiques ;
- Bureau de l'Information et de la Presse ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Coopération et Intégration.

C. Services extérieurs :

- Missions diplomatiques et Postes consulaires ;
- Délégations permanentes auprès des Organisations internationales.

9. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :

A. Services centraux :

- Direction générale du Budget ;
- Direction générale des Douanes ;
- Direction générale des Impôts ;
- Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public ;
- Direction générale de la Dette publique ;
- Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- Direction nationale du Contrôle financier ;
- Direction nationale de la Planification du Développement ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur du Développement économique et des Finances ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Finances.

B. Services rattachés :

- Agence comptable centrale du Trésor ;
- Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services fiscaux et financiers ;
- Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes financiers décentralisés ;
- Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques (CARFIP) ;
- Cellule technique de Coordination du Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- Programme de Développement du Secteur financier ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Transit administratif.

C. Organismes personnalisés :

- Office national des Produits pétroliers (ONAP) ;
- Institut national de la Statistique (INSTAT) ;
- Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique (CFP-STAT) ;
- Centre de Formation pour le Développement (CFD) ;
- Ordre national des Experts-Comptables et Comptables agréés du Mali ;
- Ordre des Conseillers fiscaux ;
- Pari mutuel urbain du Mali (PMU-MALI) ;
- Banque de Développement du Mali (BDM-SA) ;
- Banque nationale de Développement agricole du Mali (BNDA) ;
- Banque internationale pour le Mali (BIM-SA) ;
- Banque commerciale du Sahel (BCS-SA) ;
- Banque malienne de Solidarité (BMS-SA) ;
- Banque sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC-SA) ;
- Fonds de Développement économique ;
- Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer (CERCAP).

D. Autorité administrative indépendante :

- Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF).

10. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Enseignement fondamental ;
- Direction nationale de l'Enseignement secondaire général ;
- Direction nationale de l'Enseignement technique et professionnel ;
- Direction nationale de l'Enseignement normal ;
- Direction nationale de la Pédagogie ;
- Direction nationale de l'Education non-formelle et des Langues nationales ;
- Direction nationale de l'Education préscolaire et spéciale ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur de l'Education ;
- Centre national des Examens et Concours de l'Education ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection générale de l'Education.

B. Services rattachés :

- Commission nationale malienne pour l'UNESCO et l'ISESCO ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Education ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education ;
- Centre national des Cantines Scolaires.

C. Organismes personnalisés :

- Centre national des Ressources de l'Education non-formelle (CN-REF);
- Académie malienne des Langues (AMALAN).

11. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

A. Services centraux :

- Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Organismes personnalisés :

- Université des Sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB) ;
- Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB) ;
- Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako (ULSHB) ;
- Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) ;
- Université de Ségou ;
- Centre national de la Recherche scientifique et technologique (CNRST) ;
- Institut national des Sciences humaines (INSH) ;
- Institut des Hautes Etudes et de Recherches islamiques Ahmed Baba de Tombouctou ;
- Institut Zayed des Sciences économiques et juridiques de Bamako (IZSEJ) ;
- Institut polytechnique rural de Formation et de Recherche appliquée de Katibougou (IPR/IFRA) ;
- Ecole nationale d'Ingénieurs Abderhamane Baba TOURE (ENI-ABT) ;
- Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique (AMAQ-SUP) ;
- Institut de Pédagogie universitaire ;
- Institut National de Formation en Sciences de la Santé ;
- Institut national de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS) ;
- Institut national de la Jeunesse et des Sports (INJS)
- Centre national des Œuvres Universitaires (CENOU) ;
- Ecole normale supérieure de Bamako (ENSUP) ;
- Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication ;
- Ecole normale d'Enseignement technique et professionnel.

12. MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Géologie et des Mines ;
- Direction nationale de l'Energie ;
- Direction nationale de l'Hydraulique ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Energie et de l'Eau.

B. Services rattachés :

- Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Diamants bruts ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Mines et Energie ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère des Mines ;
- Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) ;
- Cellule nationale de Planification, de Coordination et de Suivi du Développement du Bassin du Fleuve Sénégal (Cellule OMVS) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Energie et de l'Eau.

C. Organismes personnalisés :

- Autorité pour l'Aménagement de Taoussa (AAT) ;
- Agence malienne pour le Développement de l'Energie domestique et de l'Electrification rurale (AMADER) ;
- Agence malienne de Radioprotection (AMARAP) ;
- Agence nationale de Développement des Biocarburants (ANADEB) ;
- Agence des Energies renouvelables du Mali (AER-Mali) ;
- Office national de la Recherche pétrolière (ONRP).
- Chambre des Mines du Mali (CMM) ;
- Société des Mines d'Or de Loulo (SOMILO-SA) ;
- Société des Mines d'Or de Syama (SOMISY-SA) ;
- Société des Mines d'Or de Sadiola (SEMOS-SA) ;
- Société des Mines d'Or de Morila (MORILA-SA) ;
- Société des Mines d'Or de Segala (SEMICO-SA) ;
- Société d'Exploitation des Phosphates de Tilemsi (SEPT-SA) ;
- Société des Mines d'Or de Kalana ;
- Société des Mines d'Or de Yatéla (YATELA-SA) ;
- Société FABOULA GOLD SA ;
- Société des Mines d'Or de Gounkoto-SA ;
- Société Sahara Mining-SA ;
- Société des Mines de Fekola (FEKOLA-SA) ;
- Société des Mines de Kofi-SA (MIKO-SA) ;
- Société des Mines de Komana SA (SMK-SA) ;
- Société des Mines de Nampala SA ;
- Société Mali Manganèse SA ;
- Energie du Mali (EDM-SA) ;
- Laboratoire national des Eaux ;
- Société malienne de Patrimoine de l'Eau potable (SOMAPEP-SA) ;
- Société malienne de Gestion de l'Eau potable (SOMAGEP-SA).

13. MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL :

A. Services centraux :

- Direction générale de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- Direction nationale du Développement social ;
- Direction nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire ;
- Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur Santé et Développement social ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de la Santé ;
- Inspection des Affaires sociales.

B. Services rattachés :

- Centre national d'Appui à la Promotion de l'Economie sociale et solidaire ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Santé, Développement social et Promotion de la Famille ;
- Cellule d'Exécution des Programmes de Réhabilitation des Infrastructures Sanitaires ;
- Centre national d'Immunisation ;
- Cellule sectorielle de Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et les Hépatites virales ;
- Programme national de Lutte contre le Paludisme ;
- Centre national d'Information, d'Education et de Communication pour la Santé (CNIECS) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Santé.

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale d'Evaluation des Hôpitaux (ANEH) ;
- Agence nationale de Télésanté et d'Informatique médicale (ANTIM) ;
- Office national de la Santé de la Reproduction (ONASR) ;
- Institut d'Ophtalmologie tropicale d'Afrique (IOTA) ;
- Pharmacie populaire du Mali (PPM) ;
- Office national des Pupilles du Mali (ONAPUMA) ;
- Institut d'Etudes et de Recherche en Géroto-Gériatrie (Maison des Aînés) ;
- Caisse nationale d'Assurance Maladie (CANAM) ;
- Agence nationale d'Assistance médicale (ANAM) ;
- Observatoire du Développement humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- Fonds de Solidarité nationale ;
- Fondation pour la Solidarité ;
- Agence malienne de la Mutualité sociale ;
- Centre national d'Appareillage orthopédique du Mali ;
- Centre hospitalier universitaire du Point G ;
- Centre hospitalier universitaire Gabriel TOURE ;
- Centre hospitalier universitaire de Kati ;
- Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes ;

- Hôpital de Sikasso ;
- Hôpital Nianankoro FOMBA de Ségou ;
- Hôpital Sominé DOLO de Mopti ;
- Hôpital Hangadoumbo Moulaye TOURE de Gao ;
- Hôpital de Tombouctou ;
- Hôpital du Mali ;
- Hôpital de Markala ;
- Hôpital de San ;
- Hôpital de Koutiala ;
- Hôpital de Bougouni ;
- Hôpital de Koulikoro ;
- Hôpital de Nioro ;
- Hôpital de Kita ;
- Hôpitaux de District sanitaire ;
- Institut national de Santé publique (INSP) ;
- Hôpital de Dermatologie de Bamako (HDB) ;
- Centre national d'Odonto-stomatologie (CNOS) ;
- Centre national de Transfusion sanguine (CNTS) ;
- Caisse malienne de Sécurité sociale (CMSS) ;
- Institut national de Prévoyance sociale (INPS) ;
- Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose (CRLD) ;
- Laboratoire national de la Santé (LNS) ;
- Ordre des Médecins du Mali ;
- Ordre des Pharmaciens du Mali ;
- Ordre des Chirurgiens-dentistes du Mali ;
- Ordre des Sages-femmes du Mali ;
- Ordre des Infirmières et Infirmiers du Mali ;
- Clinique périnatale Mohamed VI de Bamako.

14. MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU DIALOGUE SOCIAL :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Travail ;
- Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Centre national des Concours de la Fonction publique ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat.

15. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Jeunesse ;
- Direction nationale des Sports et de l'Education physique.
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Camp de Jeunesse de Toukoto ;
- Camp de Jeunesse de Soufroulaye ;
- Camp de Jeunesse de Kidal ;
- Carrefour des Jeunes de Bamako ;
- Maison des Jeunes de Bamako ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Stade Omnisports Modibo KEITA ;
- Stade Mamadou KONATE de Bamako ;
- Stade Ouezzin COULIBALY de Bamako ;
- Stade du 26 mars ;
- Stade Abdoulaye Makoro SISSOKO de Kayes ;
- Stade Babemba TRAORE de Sikasso ;
- Stade Amary DAOU de Ségou ;
- Stade Baréma BOCOUM de Mopti ;
- Centre d'Entraînement pour Sportifs d'Elite Ousmane TRAORE dit Ousmane Bléni ;
- Lycée sportif Ben Omar SY ;
- Stade Moussa DIAKITE dit UTA de Bougouni ;
- Stade Sidiki OUATTARA de Koutiala ;
- Stade Marcel DAKOUCO de San ;
- Palais des Sports Salamatou MAIGA.

C. Organismes personnalisés :

- Direction du Service national des Jeunes ;
- Centre national de Promotion du Volontariat au Mali ;
- Centre de Médecine du Sport.

16. MINISTERE DES MALIENS ETABLIS A L'EXTERIEUR ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE :

A. Services centraux :

- Délégation générale des Maliens de l'Extérieur ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Service rattaché :

- Cellule du Co-développement.

C. Organisme personnalisé :

- Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM).

17. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Génie rural ;
- Direction nationale de l'Agriculture ;
- Direction nationale des Services vétérinaires ;
- Direction nationale de la Pêche ;
- Direction nationale des Productions et des Industries animales ;
- Inspection de l'Elevage et de la Pêche ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur du Développement rural ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Agriculture.

B. Services rattachés :

- Centre national d'Appui à la Santé animale ;
- Centre national de l'Insémination artificielle animale (CNIA) ;
- Centre de Formation pratique en Elevage ;
- Centre de Formation pratique en Aquaculture de Molodo ;
- Programme régional d'Appui à l'Amélioration des Systèmes d'Elevage au Mali (PRAASEM) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Elevage et de la Pêche ;
- Programme de Développement intégré des Ressources animales et aquacoles au Mali ;
- Projet de Développement durable des exploitations pastorales du Sahel malien (PDDEPS-Mali) ;
- Service Semencier national ;
- Centre d'Apprentissage Agricole (CAA) ;
- Secrétariat Exécutif du Comité national de la Recherche Agricole ;
- Centre national de Lutte contre le Criquet Pèlerin ;
- Secrétariat permanent du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du Développement rural ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Agriculture ;
- Programme de Développement intégré du Bani et de Selingué (PDIBS) ;
- Projet de Développement de la Ferme rizicole de Sabé ;
- Projet I du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel.

C. Organismes personnalisés :

- Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture d'Eau d'Irrigation (ATI) ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements ruraux (AGETIER) ;
- Compagnie malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) ;
- Office de Protection des Végétaux (OPV) ;
- Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) ;
- Institut d'Economie rurale (IER) ;

- Agence de gestion du Marché central à Poisson de Bamako ;
- Laboratoire vétérinaire de Gao ;
- Laboratoire central vétérinaire ;
- Ordre national de la Profession vétérinaire ;
- Office de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture dans le Delta intérieur du Niger ;
- Office pour la Mise en Valeur du Système Faguibine ;
- Agence de Développement rural de la Vallée du Fleuve Sénégal ;
- Office Riz Mopti (ORM) ;
- Office du Périmètre irrigué de Baguinéda (OPIB) ;
- Office du Développement rural de Sélingué (ODRS) ;
- Office du Niger (ON) ;
- Office Riz Ségou (ORS) ;
- Office de Développement du moyen Bani ;
- Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM).

18. MINISTERE DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Emploi ;
- Direction nationale de la Formation professionnelle ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture.

B. Service rattaché :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) ;
- Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ;
- Institut national d'Ingénierie de Formation professionnelle (INIFORP) ;
- Observatoire national de l'Emploi et de la Formation (ONEF).

19. MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Promotion de la Femme ;
- Direction nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Centre de Formation professionnelle Aoua KEITA ;
- Centre d'Accueil et de Placement familial (Pouponnière) ;
- Centre national de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE) ;
- Programme national pour l'Abandon des Violences basées sur le Genre ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

C. Organisme personnalisé :

- Cité des Enfants.

20. MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE :

A. Services centraux :

- Direction générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence ;
- Direction nationale de l'Industrie ;
- Direction nationale des petites et moyennes Entreprises ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Centre malien de Promotion de la Propriété industrielle (CEMAPI) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement privé ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce ;
- Projet de Formalisation des Acteurs du Commerce de Détail (PROFAC) ;
- Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes financiers décentralisés (CPA/SFD).

C. Organismes personnalisés :

- Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-Mali) ;
- Agence pour la Promotion des Exportations au Mali (APEX-Mali) ;
- Agence malienne de Métrologie (AMAM) ;
- Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones industrielles (AZI-SA) ;
- Agence malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité (AMANORM) ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) ;
- Centre pour le Développement du Secteur Agro-alimentaire (CDA) ;
- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie textile (CERFITEX) ;
- Compagnie malienne des Textiles (COMATEX-SA) ;
- Complexe sucrier du Kala supérieur SA (SUKALA-SA) ;
- Nouveau Complexe sucrier du Kala supérieur (N-SUKALA) ;
- EMBAL MALI-SA ;
- Société nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM) ;
- DIAMOND CEMENT Mali (DCM-SA) ;
- Projet sucrier de Markala-SA ;
- Usine malienne de Produits pharmaceutiques (UMPP) ;

- Observatoire national de l'Industrie (ONI) ;
- Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises industrielles (BRMN).

21. MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DES DOMAINES, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Direction nationale des Domaines ;
- Direction nationale du Cadastre ;
- Direction générale de l'Administration des Biens de l'Etat ;
- Direction nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction nationale de la Population ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Domaines et des Affaires foncières.

B. Service rattaché :

- Cellule de Décentralisation/Déconcentration du Logement, des Affaires Foncières et Domaniales et de l'Urbanisme.

C. Organismes personnalisés :

- Office malien de l'Habitat (OMH) ;
- Agence de Cessions immobilières (ACI) ;
- Ordre des Géomètres Experts ;
- Ordre des Architectes ;
- Ordre des Urbanistes ;
- Observatoire national des Villes ;
- Observatoire national du Dividende démographique.

22. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- Direction nationale des Eaux et Forêts ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement.

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat.

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale de la Grande Muraille verte (ANGMV) ;
- Agence nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali (ANGESEM) ;
- Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) ;
- Agence de l'Environnement et du Développement durable (AEDD).

23. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Economie numérique (DNEN) ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Organismes personnalisés :

- Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) ;
- Agence malienne de Presse et de Publicité (AMAP) ;
- Agence nationale de Communication pour le Développement (ANCD) ;
- LA POSTE ;
- Office de Radio et Télévision du Mali (ORTM) ;
- Société malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD-SA) ;
- Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA-SA) ;
- Complexe numérique de Bamako.

C. Service rattaché :

- Service de certification et de signature électronique.

24. MINISTERE DE L'ARTISANAT, DE LA CULTURE, DE L'INDUSTRIE HOTELIERE ET DU TOURISME :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Action culturelle ;
- Direction nationale du Patrimoine culturel ;
- Direction nationale des Bibliothèques et de la Documentation ;
- Direction nationale de l'Artisanat ;
- Direction nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Artisanat et du Tourisme.

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Culture ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Culture et Jeunesse ;
- Institut national des Arts (INA) ;
- Mission culturelle de Bandiagara ;

- Mission culturelle de Djenné ;
- Mission culturelle de Tombouctou ;
- Mission culturelle de Es-Souk ;
- Mission culturelle de Kayes ;
- Mission culturelle de Gao ;
- Mission culturelle de Ségou ;
- Mission culturelle de Sikasso ;
- Mission culturelle de Kangaba ;
- Mémorial Modibo KEITA ;
- Tour de l'Afrique ;
- Pyramide du Souvenir ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat.

C. Organismes personnalisés :

- Agence de Promotion touristique au Mali ;
- Assemblée permanente des Chambres de Métiers du Mali ;
- Bureau malien du Droit d'Auteur (BUMDA) ;
- Fonds d'Appui à l'Industrie Cinématographique (FAIC) ;
- Musée national du Mali ;
- Palais de la Culture Amadou Hampaté BA ;
- Centre national de la Cinématographie du Mali ;
- Maison africaine de la Photographie ;
- Centre international de Conférence de Bamako (CICB) ;
- Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATE ;
- Centre de Développement de l'Artisanat textile.

25. MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES, DU CULTE ET DES COUTUMES :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Affaires religieuses et du Culte ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Organismes personnalisés :

- Grande Mosquée Roi Fayçal Ben ABDELAZIZ AL SAOUD de Bamako ;
- Maison du Hadj.

Article 2 : Pour l'exercice de leurs attributions spécifiques, les ministres peuvent solliciter le concours des services publics et organismes personnalisés relevant de l'autorité ou de la tutelle d'autres ministres.

Article 3 : Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Réformes institutionnelles et politiques utilise les services ci-après :

A. Services centraux :

- Contrôle général des Services publics (CGSP) ;
- Commissariat au Développement institutionnel (CDI), en rapport avec le ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des relations avec les Institutions.

Article 4 : Le ministre délégué chargé de l'Action humanitaire, de la Solidarité, des Réfugiés et Déplacés utilise les services ci-après pour l'exercice de ses attributions, sous l'autorité du ministre de la Santé et du Développement social.

A. Services centraux :

- Direction nationale du Développement social ;
- Direction nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire.

B. Services rattachés :

- Centre national d'Appui à la Promotion de l'Economie sociale et solidaire ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées.

C. Organismes personnalisés :

- Office national des Pupilles du Mali (ONAPUMA) ;
- Institut d'Etudes et de Recherche en Géroto-Gériatrie (Maison des Aînés) ;
- Caisse nationale d'Assurance Maladie (CANAM) ;
- Agence nationale d'Assistance médicale (ANAM) ;
- Observatoire du Développement humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- Fonds de Solidarité nationale ;
- Fondation pour la Solidarité ;
- Agence malienne de la Mutualité sociale.

Article 5 : Le ministre délégué chargé de l'Elevage et de la Pêche utilise les services ci-après pour l'exercice de ses attributions, sous l'autorité du ministre du Développement rural.

A. Services centraux :

- Direction nationale des Services vétérinaires ;
- Direction nationale de la Pêche ;
- Direction nationale des Productions et des Industries animales ;
- Inspection de l'Elevage et de la Pêche.

B. Services rattachés :

- Centre national d'Appui à la Santé animale ;
- Centre national de l'Insémination artificielle animale (CNIA) ;
- Centre de Formation pratique en Elevage ;
- Centre de Formation pratique en Aquaculture de Molodo ;
- Programme régional d'Appui à l'Amélioration des Systèmes d'Elevage au Mali (PRAASEM) ;

- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Elevage et de la Pêche ;
- Programme de Développement intégré des Ressources animales et aquacoles au Mali ;
- Projet de Développement durable des exploitations pastorales du Sahel malien (PDDEPS-Mali).

C. Organismes personnalisés :

- Agence de gestion du Marché central à Poisson de Bamako ;
- Laboratoire vétérinaire de Gao ;
- Laboratoire central vétérinaire ;
- Ordre national de la Profession vétérinaire ;
- Office de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture dans le Delta intérieur du Niger.

Article 6 : Le ministre délégué dispose d'un Cabinet composé :

- d'un (1) Chef de Cabinet ;
- de deux (2) Conseillers techniques ;
- de deux (2) Chargés de mission ;
- d'un (1) Attaché de Cabinet ;
- d'un (1) Secrétaire particulier.

Article 7 : Le présent décret qui abroge les dispositions du Décret n°2020-0096/PM-RM du 16 octobre 2020, modifié, portant répartition des services publics entre la Primature et les départements ministériels, sera enregistré et publié au Journal officiel. ⚡

Bamako, le **26 JUIL. 2021**

Le Premier ministre,



Choguel Kokalla MAIGA